

PLAN DE COURS

FOR-3400 : Stage interculturel en foresterie, environnement ou milieu autochtone

NRC 91576 | Automne 2018

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-15-3	Crédit(s) : 6
-------------------------	---------------

Ce cours offre une opportunité de vivre une expérience internationale et interculturelle dans le domaine de l'environnement ou de la foresterie par l'entremise d'un stage d'une durée de 10 à 16 semaines (incluant 1 semaine d'intégration). Grâce à un encadrement approprié, ce cours permet à l'étudiant de développer de nouvelles aptitudes liées au professionnalisme, à la communication et à la collaboration, de même que d'acquérir des compétences interculturelles, tant personnelles que professionnelles. Son but est d'offrir un cadre propice au développement de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être utiles pour des interventions professionnelles dans un milieu culturellement différent.

Plage horaire

Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=100248>

Coordonnées et disponibilités

Nancy Gélinas
Enseignante
nancy.gelinas@sbf.ulaval.ca

Jean-Michel Beaudoin
Enseignant
jean-michel.beaudoin@sbf.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Conditions d'admissibilité	5
Conditions de participation	5
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Objectifs de stage	6
Évaluation de fin de stage	6
Rapport de stage	6
Fiche synthèse	7
Rétroaction orale sur le stage	7
Informations détaillées sur les évaluations formatives	7
Évaluation de mi-stage	7
Barème de conversion	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	9
Absence aux examens	9
Matériel didactique	9
Bibliographie	9
Bibliographie	10

Description du cours

Introduction

Le cours *Stage interculturel en foresterie, environnement ou milieu autochtone* s'adresse aux étudiant(e)s des programmes de baccalauréats en Aménagement et environnement forestiers et en Environnements naturels et aménagés. Il offre une opportunité de vivre une expérience internationale et interculturelle dans le domaine de l'environnement ou de la foresterie par l'entremise d'un stage d'une durée de 10 à 16 semaines (incluant 1 semaine d'intégration).

Le stage doit permettre à l'étudiant d'intégrer une équipe de professionnels dans une communauté autochtone ou dans une communauté locale (ou une organisation locale qui les représente). Il constitue une opportunité d'apprendre sur la culture, les valeurs et les enjeux locaux en lien avec l'environnement ou l'utilisation du territoire forestier.

Grâce à un encadrement approprié, ce cours permet à l'étudiant de développer de nouvelles aptitudes liées au professionnalisme, à la communication et à la collaboration, de même que d'acquérir des compétences interculturelles, tant personnelles que professionnelles, dans le milieu d'accueil. Son but est d'offrir un cadre propice au développement de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, utiles pour des interventions professionnelles dans un milieu culturellement différent.

Objectifs généraux

1. Favoriser le développement de compétences interculturelles dans le milieu d'accueil :
 - S'impliquer, d'une façon significative, dans les activités et les organisations locales;
 - Discuter des réalités économiques, environnementales, sociales et culturelles des hommes et des femmes du milieu d'accueil;
 - Démontrer du leadership, de l'ouverture, du respect, de l'empathie, de la débrouillardise et un sens de l'initiative.
2. Favoriser une meilleure compréhension des enjeux environnementaux et forestiers :
 - S'impliquer, de façon significative, dans les activités professionnelles d'une organisation en se familiarisant avec leurs façons de faire ;
 - Intégrer et appliquer des notions de gestion de l'environnement ou de développement durable des forêts.
 - Dégager si les acteurs locaux envisagent les enjeux sous le même point de vue.
3. Partager les expériences et les connaissances acquises avec le personnel et les étudiants de la communauté universitaire :
 - Communiquer l'expérience vécue lors d'une présentation orale;
 - Communiquer par écrit l'expérience vécue et les notions acquises.

Approche pédagogique

En plus des étapes de dépôt de la candidature et d'acceptation au projet de stage, le *Stage interculturel en foresterie, en environnement ou en milieu autochtone* prévoit trois périodes spécifiques, liées à la conduite du stage : préparation du départ et de l'intervention en milieu d'accueil, réalisation du stage et présentation de son expérience.

Toutes ces étapes se déroulent en collaboration avec les responsables du cours et les représentants des organismes d'accueil.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures

d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Conditions d'admissibilité

L'étudiant(e) devra avoir obtenu, avant le départ, un minimum de 30 crédits du programme, sans équivalence ni dispense. L'étudiant(e) doit aussi avoir maintenu une moyenne cumulative de 2,67/4,3 pour l'ensemble de son dossier académique. Il ou elle doit posséder une connaissance fonctionnelle de la langue du milieu d'accueil.

Pour des milieux anglophones, le niveau anglais avancé I est exigé. Pour les milieux hispanophones, le niveau espagnol intermédiaire II est exigé.

Pour les milieux autochtones, l'apprentissage de certains mots dans la langue traditionnelle sera encouragé, notamment des formules de salutations et de remerciements. Ainsi, quand viendra le temps de s'introduire auprès de la population locale, le stagiaire pourra témoigner du respect envers la culture locale et démontrer une ouverture d'esprit.

Conditions de participation

L'étudiant(e) admissible doit passer une entrevue de sélection et compléter une demande de participation au Bureau International (BI), volet Stage Interculturel et International (SII) ou volet Stage Hors Québec, selon le cas. Les candidat(e)s seront évalué(e)s selon des critères qui permettent de prévoir, dans une certaine mesure, leur adaptation au milieu d'accueil. Cette étape permet de sélectionner les étudiant(e)s qui démontrent une sensibilité culturelle, une grande capacité d'adaptation et de tolérance à l'ambiguïté, un désir de découvrir une autre culture et d'échanger sur les différentes pratiques, et une capacité à transmettre des compétences et des connaissances dans un milieu d'accueil culturellement différent.

L'étudiant(e) sélectionné(e) doit participer **obligatoirement** aux sessions préparatoires au séjour en milieu d'accueil avant son départ. Ces rencontres sont offertes soit par le BI, par la chaire en leadership de l'enseignement en foresterie autochtone (CLE) ou par l'organisme d'accueil. L'étudiant(e) qui ne participe pas à ces rencontres, ou qui démontre des difficultés au niveau des aptitudes, pourrait se voir retirer l'offre de participer à ce stage par la Direction de programme.

Dans le cas où le stage nécessiterait une acquisition de données auprès de sujets humains, le projet peut nécessiter une demande d'approbation au Comité d'Éthique de la Recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL).

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre
Étapes de mise en candidature et de sélection Avant l'acceptation d'inscription à ce stage, il faut soumettre sa candidature et passer une entrevue de sélection.
Étapes préparatoires Parmi les étapes préparatoires, on retrouve les rencontres préparatoires, l'élaboration des objectifs pédagogiques et la signature du contrat de stage.
Réalisation du stage Le stagiaire réalise son stage qui aura une durée de 10 à 16 semaines.

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Objectifs de stage	À déterminer	Individuel	10 %
Évaluation de fin de stage	À déterminer	Individuel	25 %
Rapport de stage	À déterminer	Individuel	40 %
Fiche synthèse	À déterminer	Individuel	10 %
Rétroaction orale sur le stage	À déterminer	Individuel	15 %

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Évaluation de mi-stage	À déterminer	Individuel

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Objectifs de stage

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Directives de l'évaluation :

Conjointement avec les responsables du cours et le superviseur local, le stagiaire doit élaborer ses objectifs de stage de même que les critères de performance qui seront utilisés pour évaluer l'acquisition des compétences.

Évaluation de fin de stage

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Le formulaire rempli par le superviseur local permettra d'évaluer l'acquisition des compétences, en fonction des critères de performance définis en début de stage.

Rapport de stage

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Le rapport de stage est un des principaux instruments d'apprentissage. Il s'inscrit dans une démarche de réflexion et d'intégration des connaissances. L'étudiant(e) sera amené(e) à raconter son stage, en exerçant son jugement et sa capacité d'analyse. En lien avec les objectifs pédagogiques définis au départ, l'étudiant devra faire preuve d'une maîtrise des connaissances théoriques et

pratiques pertinentes. L'étudiant(e) est invité(e) à tenir un journal de bord tout au long de son stage afin de faciliter la réalisation de ce rapport.

Chaque partie du rapport sera liée à un des objectifs spécifiques du stage. Elles permettront de rapporter l'essence de l'expérience vécue et de démontrer le niveau de compétence acquis dans le cadre de la réalisation du stage. Le rapport devra présenter le degré d'implication dans les activités et les organisations locales, la compréhension des réalités sociales et culturelles des hommes et des femmes du milieu d'accueil, témoigner de l'empathie, de la débrouillardise et du sens de l'initiative de l'étudiant. L'application des notions académiques et pratiques liées au champ d'études devra être reflétée dans le rapport.

Voir le plan pour vous guider dans la rédaction du rapport.

Fichiers à consulter :

 [FOR-3400 PLAN DU RAPPORT DE STAGE](#) (19,09 Ko, déposé le 6 sept. 2018)

Fiche synthèse

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

L'étudiant(e) devra préparer un résumé, sous forme de fiche synthèse, de son stage. Ce résumé décrira le milieu d'accueil et le milieu de stage, ses réalités, ses enjeux socio-économiques, en lien avec les ressources naturelles. En plus de démontrer la capacité de synthèse de l'étudiant, cette fiche deviendra un outil de promotion pour le cours.

Utiliser le gabarit joint.

Fichiers à consulter :

 [gabarit_FOR3600.pptx](#) (12,7 Mo, déposé le 6 sept. 2018)

Rétroaction orale sur le stage

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Directives de l'évaluation :

Au retour du stage, et suite au dépôt du rapport, l'étudiant(e) sera appelé(e) à partager son expérience internationale et interculturelle lors d'une conférence accessible à la communauté universitaire. Cette conférence aura comme objectifs de faire connaître le programme de stage aux futurs stagiaires, d'assurer un transfert de connaissances et d'informer la communauté universitaire sur les réalisations des étudiant(e)s.

Une activité sera organisée par les responsables du cours et regroupera tous les stagiaires. Chacun des stagiaires aura une période de 20 à 30 minutes pour présenter son stage et témoigner de son expérience, suivie d'une période de questions d'environ 10 minutes.

De plus, un sondage sera mis en place afin d'évaluer le niveau de satisfaction de tous les intervenants suite à ce stage.

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Évaluation de mi-stage

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Environ à la mi-stage, le stagiaire doit faire remplir le formulaire d'évaluation à son superviseur. Ce formulaire tient compte des critères de performance établis avant la réalisation du stage.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce qui constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formatés soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues

- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie

Bibliographie

-  Bureau international de l'Université Laval
URL : <https://www2.ulaval.ca/international/le-bureau-international.html>
Site consulté par l'enseignant le 21 mai 2018

-  Organisme Mer et Monde
URL : <https://www.monde.ca/meretmonde/>
Site consulté par l'enseignant le 21 mai 2018

-  Organisme Jeunesse Canada Monde
URL : <http://jeunessecanadamonde.org/a-propos/publications/>
Site consulté par l'enseignant le 21 mai 2018

-  Chaire de leadership de l'enseignement en foresterie autochtone
URL : https://www.ulaval.ca/fileadmin/ulaval_ca/Documents/les-etudes/96800_Fiche_CLE_Foresterie-Autochtone.pdf
Site consulté par l'enseignant le 21 mai 2018